



Les primes ne payent pas les factures tous les mois !

Intéressement/participation faites votre choix !

La CGT dénonce régulièrement le fait que ces primes qui sont aléatoires, qui n'entrent pas dans le calcul pour les retraites, mais qui demeurent imposables, remplacent les fortes augmentations de salaire dont nous aurions besoin tous les mois. Mais nous savons aussi que chacun et chacune d'entre nous, attend ces primes pour combler un découvert, régler des factures de plus en plus onéreuses... ou simplement s'autoriser des activités et loisirs dont nous ne pouvons pas nous permettre le reste de l'année.

Nous tenons à vous faire le rappel suivant : pour que ces primes soient sur votre compte bancaire aux alentours du 15 avril, il faut impérativement demander à les percevoir, sinon elles seront placées et bloquées pendant 5 ans. Vous devez faire vos choix, dès à présent et jusqu'au 6 avril par retour de courrier ou sur le site internet : <https://www.interepargne.natixis.com>

Et les sous-traitants ?

Ils bossent chez VIGS, STPI, SIEDOUBS, ISS, GAS, TRIGO, GAS... participent tout comme nous aux gros profits et aux ventes de STELLANTIS ! Et pour autant, ils ne toucheront pas les primes liées aux bénéfices ! Ce n'est pas normal puisqu'eux aussi suent à nos côtés, livrent et fabriquent les pièces des véhicules que nous produisons. Tout comme pour les intérimaires, la CGT du site de Sochaux réclame que les salariés des entreprises sous-traitantes aient leur part du gâteau aussi !

La CGT revendique que les intérimaires et les salariés des sous-traitants aient des primes du même montant que celles des CDI de Stellantis !

Pourquoi les primes sont amputées ?

Les primes de participation et d'intéressement sont **versées en totalité** seulement en cas de **100% de présence**, en cas d'absences nos primes sont diminuées d'autant de jours d'absences. A l'exception faite **des quelques motifs d'absences comptés comme temps de présence effectif qui sont les suivants :**

50% des primes versées proportionnellement au temps de présence (motifs comptés comme temps de présence)	50% des primes versées proportionnellement aux salaires bruts.
✓ Congés Payés et congés pour motifs familiaux (mariage, pacs, 3 jours de paternité, déménagement etc...), ✓ Exercice de mandats de représentation du personnel, exercice des fonctions de conseiller prud'hommes...), ✓ Congés de maternité ou d'adoption, ✓ Période de suspension du contrat de travail pour accident du travail ou maladie professionnelle, ✓ Périodes d'isolement liées à la crise de la Covid-19, ✓ Absences maladie liées aux gardes d'enfants et aux personnes vulnérables présentant un risque de développer une forme grave d'infection du virus (du 16 au 30 avril 2020). En dehors de ces cas toutes autres absences amputent nos primes d'intéressement et participation.	En cas de périodes indemnisées relatives : - Au chômage partiel, - A la maladie, - A la maternité et à l'adoption, - Au congé de paternité, - Aux accidents de travail et de trajet, - A la maladie professionnelle. La rémunération prise en compte sera celle versée habituellement aux salariés par PSA/STELLANTIS.

CSE Extra du 22 mars : la direction se sert dans nos jours de congés !

Lors du CSE extraordinaire du 22 mars, la direction a annoncé l'annulation des journées de travail du 23 mars sur le système 1 et du 29 mars, sur les deux systèmes (28 mars pour l'équipe de nuit). La direction sous couvert de l'accord temps de travail 2021, dont nous ne sommes pas signataire, compte se servir dans nos **jours de congés payés pour couvrir la journée du 28 et 29 mars 2021.**

La CGT a protesté contre le vol d'une journée de congés payés des salariés, **ces jours nous appartiennent et nous trouvons particulièrement scandaleux, qu'à la normale il soit très difficile de pouvoir poser des jours de congés à cause du sous-effectif chronique dans les équipes et que dans le même temps la direction se servent dans nos congés pour gérer la pénurie de ses stocks.** C'est une double peine !

Si on ne doit pas travailler, c'est à la direction de prendre en charge nos salaires et de revoir son organisation de travail. Les salariés n'ont pas à payer de leur poche les problèmes de production qui ne sont que les conséquences des choix de la direction.

Que nous soyons intérimaires, embauchés ou travaillant pour une entreprise sous-traitante, il ne doit y avoir aucune perte de salaire, ni de jours de congés.

Suppressions des transports collectifs



La direction prévoit la suppression complète des transports collectifs de l'usine pour **juillet 2021 ! Cette attaque sur nos transports ne doit pas se faire !** La CGT du site de Sochaux, agira par tous les moyens contrer ce mauvais projet.

Cette décision ne va pas aller sans créer des difficultés supplémentaires, notamment pour ceux qui n'ont ni permis, ni voiture. A cela s'ajoute les risques encourus sur les routes en raison de la fatigue !

Cette suppression n'est pas une question de coût, en réalité, la direction veut encore pouvoir aggraver la flexibilité des horaires de travail et pour ce faire ne plus être tenue par les horaires fixes des bus de l'usine. Mais aussi, cette décision va remettre sur la route des centaines de véhicules.

La CGT a adressé un courrier au ministre de l'écologie ([consultable sur notre site internet](#)) pour le dénoncer mais, bien entendu, ce n'est qu'en agissant collectivement que nous serons plus efficaces pour que la direction revoie sa copie !

Manque d'effectif !

La direction cherche de plus en plus à produire plus avec de moins en moins d'effectif. Et quand ça coince, elle veut nous faire porter le chapeau ! Exemple au ferrage avec le manque d'effectif, la direction répartit la charge de travail sur l'ensemble des salariés restant. **Quand nous ne produisons pas assez à son goût, elle n'hésite pas à nous envoyer des lettres de mises en garde.**

Pour la CGT, le manque d'effectif est criant, et ce dans toutes les usines du groupe Stellantis, **nous revendiquons l'embauche de tous les intérimaires mais aussi des effectifs supplémentaires.** C'est la seule solution pour travailler tous et mieux, mais aussi pour permettre la prise de congés.

Numéro vert !

Depuis plusieurs semaines la direction a remis en place le numéro vert pour savoir si nous venons travailler ou pas. **Encore une fois nous ne sommes pas responsables de la désorganisation du travail !** C'est bien, avec sa politique du zéro stock, que la direction se met dans une telle situation. Et elle voudrait nous faire porter le chapeau !

Une façon pour elle de nous faire accepter le travail à la carte quand elle le veut ! Pour nous pas question ! Nous voulons des horaires de travail fixes ! Nos vies passent avant le travail et non l'inverse !

CSE / SSCT Divers : nids de poules

La CGT est intervenue lors de la réunion de la CSSCT Divers du 19 mars, concernant l'état déplorable de la voirie sur Sochaux. Nous avons déjà interpellé par mail le préventeur du site le 25 février.

Il nous a été présenté un bilan montrant plus d'une quarantaine de nids de poules à refaire. A cela s'ajoute le rond-point du bout de ferrage qui se dégrade par le passage du tracteur du convoi des flancs de l'embout mais également tous les marquages au sol. **Certains secteurs en 2022 feront bientôt partie de la "friche" de Sochaux nous ne nous attendons pas à un nouvel enrobé.**